

Une ville sécuritaire

Autour de la maison... en sécurité!



En ville, il est possible de profiter de son jardin, de bricoler dans son environnement immédiat ou de garer sa voiture sans crainte d'être victime de vol. Il suffit de se rappeler quelques consignes de sécurité. Celles-ci vous sont offertes par Tandem Montréal, le programme de prévention de la criminalité de la Ville de Montréal.

L'avant et l'arrière de la maison

- Les cambrioleurs préférant l'ombre à la lumière, il importe de garder les accès de votre maison bien éclairés.
- Pour un bon éclairage, les cellules photoélectriques et les détecteurs de mouvements sont efficaces.
- Les numéros de la maison, à l'avant et à l'arrière, doivent être en évidence et bien éclairés afin d'accélérer le délai d'intervention des services d'urgence, au besoin.
- Les arbustes devraient être taillés de façon à dégager portes et

fenêtres pour qu'elles soient bien visibles.

- Remisez toujours en lieu sûr les échelles, outils et autres objets dont on pourrait se servir pour s'introduire dans votre maison.
- Si une clôture délimite votre propriété, il est préférable qu'elle soit grillagée ou à claire-voie. Un voisin pourrait ainsi surveiller plus facilement votre maison.
- Ne cachez jamais vos clés dans les endroits « classiques », sous le paillason, dans la boîte aux lettres... Laissez-les plutôt à une personne de confiance.
- Ne laissez pas, sur votre porte, des messages signalant votre absence.
- Les chaises et tables de jardin et les barbecues peuvent attirer les malfaiteurs. Autant que possible, rangez ces accessoires hors de la vue des passants ou verrouillez-les avec une chaîne et un bon cadenas.

La voiture

- Que vous stationniez votre voiture dans votre allée ou dans la rue :
- Éclairiez votre allée ou choisissez un endroit passant et bien éclairé.
- Lorsque vous quittez votre véhicule, même pour quelques minutes, il est important d'arrêter le moteur, de remonter les vitres et de verrouiller les portières.
- Ne laissez aucun objet de valeur à la vue dans votre véhicule. Emportez-les ou placez-les dans le coffre arrière, avant d'arriver à destination.
- Lorsque vous garez votre voiture dans la rue, dirigez les roues dans le sens contraire de la voie publique et bloquez la direction.
- Utilisez un dispositif antivol : antidémarrateur, système d'alarme, barre de verrouillage du volant.
- Faites buriner les vitres de votre voiture et certaines de ses pièces.

Le garage et le hangar

- La porte de garage doit être fermée et verrouillée en tout temps.
- Si la porte de garage est reliée à un système d'ouverture automatique, il est préférable de le débrancher si vous quittez votre résidence pour une longue période.

Les locaux de rangement

- Si des locaux sont à votre disposition à l'extérieur de votre domicile, tels le casier de rangement et le cabanon, il importe d'en cadenasser convenablement l'accès. Évitez d'y entreposer des objets de valeur (coffre à outils, climatiseur, etc.).

Pour toute question de prévention, contactez Tandem Montréal. Pour des urgences ou situations suspectes, téléphonez au 911.

Veillez noter que l'usage du masculin ne vise qu'à alléger le texte.



Montréal 